

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le jeudi 18 octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle annexe à la mairie, sous la présidence de Monsieur Franck ROBILLARD, Maire.

Présents : Franck ROBILLARD, Olivier DAVY, Julia MATHON QUELLIEN, Valérie ALBAREDA, Virginie BERTHIER, Nicolas GILLES, Laurence ADAM, Bruno ONFROY, Jean-Pierre PAQUET, Isabelle IMBEAUD, Sandrine ROULLIER, Thierry GOUIX.

Procuration : Gilles ARMAND à Franck ROBILLARD, Catherine LEMAITRE à Sandrine ROULLIER, Nicolas GREGOIRE à Laurence ADAM.

Absent : //

Secrétaire de séance : Franck ROBILLARD

Délibération n° 60/2018 : projet d'acquisition d'une maison pour créer un logement social

M le Maire informe l'assemblée qu'actuellement une famille de réfugiés syriens est logée dans une maison sur la commune et que les propriétaires, M et Mme DELHOMMEAU Jean, souhaitent vendre leur bien au prix de 140 000 € net vendeur. Cette maison est située 10 rue des Hauts Vents. Elle est cadastrée AC 36 pour une superficie de 600 m². La maison qui comprend 4 chambres est idéale pour accueillir cette famille de 8 personnes (le couple et ses 6 enfants) qui se plaît sur la commune. M le Maire expose que les associations et les institutions ne sont pas intéressées par l'acquisition d'un grand logement qui plus est, situé en milieu rural.

Des membres de l'assemblée se demandent si la famille aura des ressources suffisantes pour régler le loyer.

M le Maire indique que la famille est pour l'instant prise en charge par l'association France Terre d'Asile mais que la famille bénéficie de ressources qui lui permettent de couvrir le loyer.

M le Maire indique que, si le conseil municipal est favorable à cette acquisition, celle-ci se fera par le biais d'un emprunt bancaire.

M le Maire donne la parole à m Pinel, président de l'Association « Solidarité des Trois villages ». Il explique à l'assemblée que chaque membre de la famille est suivi par un membre du collectif (apprentissage de la langue, aides dans les démarches administratives et du quotidien,...) La famille fait des efforts pour s'intégrer à la vie du village (participation aux matinées parc,) et les enfants commencent à bien s'intégrer dans leur nouvelle vie.

Mme Adam demande qu'une convention soit être signée entre la mairie et l'association concernant la maison, stipulant que si les locataires actuels décidaient de partir, l'association a un mois pour retrouver une famille de réfugiés. Si l'association ne retrouve personne, la mairie se donne le droit de louer la maison à d'autres personnes et éventuellement de la revendre..

Après en avoir débattu, m le Maire propose à l'assemblée de passer au vote à bulletin secret.

Il demande à l'assemblée de se prononcer POUR ou CONTRE l'acquisition de ce logement au prix de 140 000 € net vendeur.

Il revient à M Paquet Jean-Pierre, doyen de l'assemblée de dépouiller les bulletins.

POUR : 11 voix

CONTRE : 3 voix

ABSTENTIONS : 1 voix

Le conseil municipal est favorable et accepte par 11 voix l'acquisition de cette maison au prix de 140 000 € net vendeur.

Le conseil municipal autorise m le Maire à engager les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'acquisition.

Délibération n°61/2018 : proposition d'emprunt bancaire pour l'acquisition de la maison cadastrée AC 36 pour la création d'un logement social :

M le Maire propose de recourir à l'emprunt bancaire pour un montant de 150 000 € pour l'acquisition de la maison cadastrée AC 36 pour la création d'un logement social. Différents organismes vont être consultés.

Le conseil municipal par 11 voix « pour », 3 voix « contre » et 1 abstention décide de recourir à l'emprunt et autorise m le Maire à effectuer les démarches auprès des organismes.

Délibération n° 62/2018 : projet de panneaux photovoltaïques sur le gymnase

M le Maire informe que la commune a passé un contrat en énergie partagée avec le SDEC Energie qui a effectué un diagnostic et une étude d'opportunité sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur le gymnase.

L'étude démontre qu'il est possible d'installer 559 m2 de panneaux photovoltaïques sur le gymnase. Le conseil régional accorde 30 000 € d'aide sur un montant global de l'opération qui s'élèverait à 209 940€. L'investissement sera principalement porté par le SDEC Energie. Il s'occupera également de la maintenance et de la gestion de l'exploitation. La collectivité contribue aux charges d'exploitation à hauteur de 2 225 € par an.

Ainsi, la contribution de la collectivité pour le projet est 32 327 € sur 20 ans. Elle correspond au forfait de maintenance de 44 500 € auquel il faut soustraire le partage des bénéfices de 12 173 € à partir de la 16ème année. A titre d'information, le prix d'une installation de 559 m2 de bac acier est estimé à 33 540 €. Il en ressort ainsi de cette étude, que sous réserve de l'obtention des aides, ce projet est réalisable.

Après délibération, le conseil municipal, par 8 voix « pour », 5 abstentions et 2 voix « contre » accepte ce projet sous réserve des conditions des coûts.

Pétition riverains RD 89 :

M le Maire donne lecture d'une pétition de riverains concernant la sécurité sur la RD 89 et notamment sur l'absence de trottoir sur une portion de la chaussée. Le conseil municipal regrette la démarche dans la mesure où la problématique de la vitesse et par conséquent de la sécurité a été engagée en décembre 2017. Un courrier sera adressé à chaque pétitionnaire.

Délibération n° 63/2018 : transfert de la compétence « énergies renouvelables » au SDEC Energie

Vu l'article 3.8 de ces statuts, portant sur la compétence optionnelle « énergies renouvelables » qui habilite le SDEC ENERGIE pour ceux de ses membres qui lui ont confié cette compétence à aménager, exploiter, faire aménager et faire exploiter, toutes installations de nature à permettre la production d'électricité ;

Vu la délibération du Bureau syndical du SDEC ENERGIE en date du 2 décembre 2016 portant sur le transfert et les conditions techniques et financières d'exercice de la compétence « énergies renouvelables » ;

Vu le souhait exprimé par la commune de produire de l'électricité à partir d'énergie renouvelable par l'implantation de toitures photovoltaïques sur son patrimoine bâti ;

Considérant :

- qu'en application des dispositions de l'article 3.8 des statuts du SDEC ENERGIE, le transfert de la compétence « énergies renouvelables » suppose les délibérations concordantes du Comité Syndical et de l'organe délibérant du membre ;
- que le SDEC ENERGIE, par une délibération du 2 décembre 2016, a conditionné la mise en œuvre de la compétence à l'approbation sans réserve, des conditions techniques, administratives et financières approuvées par le Bureau syndical du SDEC ENERGIE et annexées à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, par 8 voix « pour », 5 abstentions et 2 voix « contre », le Conseil Municipal :

- Approuve le transfert de la compétence « énergies renouvelables » au SDEC ENERGIE pour la mise en place d'une toiture photovoltaïque sur le toit du gymnase de FEUGUEROLLES-BULLY

- Accepte sans réserve les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « énergies renouvelables » telles qu'adoptées par le Bureau syndical du SDEC ENERGIE dans sa délibération du 2 décembre 2016.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « énergies renouvelables » et à la mise en œuvre du projet.

Délibération n° 64/2018 : devis entreprise La Marelle

M le Maire présente un devis de l'entreprise la Marelle pour peindre la ligne médiane sur la RD 89 Route de St André.

Le devis s'élève à 4 235 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis.

Délibération n° 65/2018 : facture complémentaire SBTP travaux d'aménagement d'un ralentisseur Route de Caen sur la RD 147

M le Maire expose que lors de la réalisation du ralentisseur route de Caen sur la RD 147, il a fallu, suite à la préconisation de l'Agence Routière Départementale, à l'ouverture du chantier, remplacer les bordures existantes, coté place de l'église.

Le coût des travaux supplémentaires est de 3 758 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la facture de travaux supplémentaires.

Délibération n° 66/2018 : extension du réseau d'assainissement chemin des Plates Mares

M le Maire expose suite à la construction de 4 maisons chemin des Plates Mares, il est nécessaire de réaliser une extension du réseau d'assainissement sur le domaine public. Cette extension servira également à desservir les parcelles du bout du chemin des plates mares.

Il propose un devis de la SAUR pour un montant de 26 275 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis et autorise m le Maire à le signer.

Délibération 67/2018 : demande de subvention de l'association « solidarité 3 villages »

M le Maire propose à l'assemblée d'octroyer une subvention de 200 € à cette association nouvellement créée dont le but est d'aider les familles de réfugiés dans leur intégration et leurs démarches administratives.

Etant membre de l'association, m le Maire ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, par 14 voix « pour », accepte le versement d'une subvention de 200 € à cette association.

Délibération n° 68/2018 : demande de subvention de l'association de conservation du patrimoine et du devoir de mémoire du pré-bocage

Mme Mathon Quellien expose que dans le cadre du centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, cette association organise une exposition sur la « Grande Guerre Mondiale 14-18 », les 10, 11 et 12 novembre à Sainte Honorine du Fay ainsi qu'une conférence le 05 novembre. Le coût approximatif de ces manifestations est de 3 500 €.

L'association sollicite le conseil municipal pour une aide financière de 150 €.

Le conseil municipal, par 14 voix « contre » et 1 abstention décide de ne pas attribuer de subvention à cette association.

Délibération n° 69/2018 : demande de l'association des Anciens Combattants pour la rénovation du monument aux Morts de Feuguerolles

M le Maire expose que l'association des Anciens Combattants de la commune propose de rénover le monument aux morts de Feuguerolles en faisant appel à une entreprise spécialisée.

Une subvention va être demandée par la mairie à l'ONAC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'association des Anciens Combattants de Feuguerolles-Bully à entreprendre les démarches et mandate m le Maire pour faire la demande de subvention auprès de l'ONAC.

Délibération n° 70/2018 : proposition d'acquisition de la parcelle AC 50 et AC 52

M le Maire informe l'assemblée que M Morisset et Mme Ozdeger proposent d'acquérir les parcelles AC 50 et AC 52 qui se situent en continuité de leur jardin.

Cette parcelle avait été acquise par la commune pour faire la jonction entre la rue Neuve et la rue du Hamel.

M le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix « pour » et 1 abstention, accepte de vendre les parcelles AC 50 et AC 52 à M Morisset et Mme Ozdeger au prix de 2 500 € net vendeur et autorise m le Maire à engager les démarches et signer les pièces nécessaires à la conclusion de la vente.

Délibération n° 71/2018 : location du 06 octobre salle Bully m et mme Lemeray

M le Maire informe l'assemblée que lors de la location de la salle Bully le 06 octobre 2018, M et Mme Lemeray ont connu de nombreux désagréments. En effet, avait lieu sur la commune une course d'orientation nocturne avec 650 participants. Ils n'ont pu profiter pleinement de la salle suite à de nombreux passages de personnes dans la salle pour se rendre aux toilettes. De plus, une coupure de courant a eu lieu.

M le Maire, sur proposition de la commission « associations, culture, loisirs » demande que le montant de la location soit 250 € soit remboursé à m et mme Lemeray.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable. Le remboursement sera effectué par un virement de 250 € sur le compte bancaire ou postal de m et mme Lemeray.

Questions diverses :

1. Mme Berthier souligne qu'entre Bully et Vieux, chemin des bois, les surfaces labourées dans les champs sont trop près de la route.
2. Travaux à Bully : Ils débuteront à partir du lundi 22 octobre. Un courrier a été envoyé à tous les habitants de Bully pour anticiper les nuisances occasionnées.
3. Matinée « parc » : 20 octobre - 17 novembre
4. Préparation des décorations de Noël : le mardi après-midi jusqu'au 1^{er} décembre.
5. M Paquet signale que la haie du cimetière mériterait d'être arrachée.
6. M Pinel remercie au nom de l'association « solidarité des 3 villages » le conseil municipal pour l'acquisition de la maison cadastrée AC 36 pour un hébergement social.
7. M le Maire informe l'assemblée que le conseil municipal du mois de novembre aura lieu le 08 novembre au lieu du 15 novembre car la société Créadimm présentera le projet du pôle seniors au lotissement « la Croix ».

Séance levée à 23h10.